

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 29 mars 2022**

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents                      Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés                      Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Jean-Louis SENECHÉAU (pouvoir donné à Yann SOULABAIL)

Secrétaire                                      Madame Angélique STEUNOU

Secrétaire auxiliaire                      Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-28

**PROJET D'AMENAGEMENT – MOBILITE DOUCE ET SECURITE :  
REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA ROCHE DURAND**

Rapporteur :                      Monsieur Olivier LECORVAISIER, Adjoint aux Finances et à l'accompagnement budgétaire des projets

***1/ Contexte***

---

La rue de la Roche Durand est une voie majeure de déplacement vers le centre-ville de la commune.

Axe de transit entre les quartiers situés au nord-est de la commune et le centre, cette route est également un lien avec les services publics municipaux que sont la Maison de la Petite Enfance et le Centre Culturel du Grand Pré.

La configuration de ces lieux ne permet pas d'aménager une piste ou bande cyclable sur l'ensemble de la voie. Les fronts bâtis aux extrémités sont très proches de la voie et contraignent les différents modes de déplacement.

***2/ Objectif***

---

Depuis l'été dernier, la rue de la Roche Durand est entièrement en zone 30, accompagnée d'une mise en place systématique des priorités à droite.

L'objectif est d'ouvrir l'espace public à tous (piétons, vélos, voitures) et de sécuriser celui pour l'ensemble des usagers.

### ***3/ Descriptif***

---

Une réflexion sur la création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) a été engagée.

La CVCB est une chaussée étroite sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe.

Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur la partie revêtue de l'accotement appelée rive.

La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés est insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent donc la rive lorsqu'ils se croisent, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes.

La CVCB a pour principal objectif d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes dans des situations contraintes où les aménagements cyclables classiques se révèlent impossibles à réaliser. Cet aménagement est mis en œuvre également aux fins de réduction de la vitesse des véhicules motorisés.

### ***4/ Coût prévisionnel HT en €***

---

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant HT	Origine des recettes	Montant HT
Travaux	358 545,46	Etat DETR (35 %)	125 500,00
		Ville de Langueux	233 045,46
<b>Total</b>	<b>358 545,46</b>	<b>Total</b>	<b>358 545,46</b>

Au regard de l'ensemble de ces éléments, **je vous propose** :

- d'autoriser Monsieur le Maire :
  - ✓ à solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35 % du coût des travaux, soit 125 500 € ;
  - ✓ à solliciter toutes autres subventions auprès de potentiels financeurs ;
- et d'autoriser, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

**Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.**